

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/005**

**OBJET : Budget Général 2017 : approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal**

L'Adjoint en charge des finances indique au Conseil Municipal que les résultats figurant au compte de gestion du Trésorier des MARTRES-DE-VEYRE pour l'exercice 2017 sont en tous points conformes à celui du compte administratif du budget général.

Monsieur PRESLE précise, qu'au cours de sa séance du 20 mars 2018, la commission «Finances-Budget» a validé le compte de gestion du Receveur municipal.

Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jeremy FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOMÉ  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018
Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27
Nombre de présents : 20
Absents avec procuration : 4
Absents : 3

<b>Présents</b> : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.
<b>Absents avec procuration</b> : M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..
<b>Absents</b> : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Karine SOUCHAL.
<b>Président de séance</b> : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/006**

**OBJET : Bilan 2017 des acquisitions et cessions immobilières**

En application des dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune doit être effectué chaque année.

L'Adjoint aux finances présente aux conseillers le tableau inséré dans le document du compte administratif 2017 (cf. fascicule pages 43 à 49) qui retrace toutes les dépenses et recettes imputées en investissement, qu'il s'agisse de biens matériels (acquisitions, travaux) ou immatériels (études...).

Lors de sa séance du 20 mars 2018, la commission «Finances-budget» a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce bilan qui doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/01/2017	Serrures à badges PGS LA	5 198,92	0,00	5
10/01/2017	Serrures à badges PGS LA	2 600,00	0,00	5
30/01/2017	Mission SPS trvx bât. Pl Grassion	1 389,00	0,00	15
17/02/2017	Lot 2 façades trvx bât pl Grassion	3 669,36	0,00	15
17/02/2017	Lot 5 électricité trvx bât pl Grassion	2 830,08	0,00	15
17/02/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	2 451,60	0,00	15
03/03/2017	Congélateur P/restaurant scolaire	1 114,08	0,00	5
27/03/2017	Raccordement réseau rue Guynemer	1 115,57	0,00	15
27/03/2017	Frais P/vente EPF SMAF/CNE LE CENDRE 2016	998,52	0,00	
28/03/2017	Travaux P/création ouverture ST	1 746,00	0,00	15
06/04/2017	Annonces P/dif travaux sur la commune	864,00	0,00	15
10/04/2017	Alarme	8 454,00	0,00	5
20/04/2017	Illuminations Noël 2016/2017	5 953,73	0,00	5
24/04/2017	Création local MAT HB	907,80	0,00	15
25/04/2017	Achat d'un siège-linge pour LA	1 050,00	0,00	5
02/05/2017	Mission SPS travaux Place Grassion	117,60	0,00	1
03/05/2017	Achat de matériel de désherbage	3 589,50	0,00	6
05/05/2017	Installation luminaires salle polyvalente	10 516,06	0,00	15
15/05/2017	Piano P/EMM	16 000,00	0,00	5
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Matériel Informatique (ordinateur)	766,62	0,00	2
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Logiciel GLP/RNWL	230,72	0,00	1
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Ordinateur	927,48	0,00	2
17/05/2017	Logiciel microsoft office	235,34	0,00	1
17/05/2017	Achat de matériel informatique P/ MAT LA	643,05	0,00	2
17/05/2017	Ecran d'ordinateur	149,05	0,00	1
17/05/2017	Matériel Informatique (ordinateur)	817,00	0,00	2
22/05/2017	Caméscope GOPRO + accessoires P/Police Municipale	474,90	0,00	1
31/05/2017	Renouvellement des antivirus pour les ST + cantines	60,00	0,00	1
31/05/2017	Renouvellement des antivirus pour les ST + cantines	180,00	0,00	1
06/06/2017	Mission SPS trvx bât. Pl Grassion	-1 389,00	0,00	15
06/06/2017	Acquisition parcelle AE 339 (ROMEUF)	8 500,00	0,00	
06/06/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	-2 451,60	0,00	15
06/06/2017	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	12 548,50	0,00	
06/06/2017	Lot 2 façades trvx bât pl Grassion	-3 669,36	0,00	15
06/06/2017	Lot 5 électricité trvx bât pl Grassion	-2 830,08	0,00	15
06/06/2017	Mission SPS travaux Place Grassion	-117,60	0,00	1
06/06/2017	Lot 5 électricité trvx bât pl Grassion	2 830,08	0,00	15
06/06/2017	Mission SPS trvx bât. Pl Grassion	1 389,00	0,00	15
06/06/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	2 451,60	0,00	15
06/06/2017	Lot 2 façades trvx bât pl Grassion	3 669,36	0,00	15
06/06/2017	Mission SPS travaux Place Grassion	117,60	0,00	1
06/06/2017	Bois P/ création abri P/ PRIM HB	922,49	0,00	10
08/06/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	17 219,94	0,00	15

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/06/2017	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	500,00	0,00	
19/06/2017	Bols P/ création abri P/ PRIM HB	321,73	0,00	10
26/06/2017	Acquisition parcelle ZD 301 LA MONTORIERE	-12 500,00	0,00	
30/06/2017	Mise en conformité accessibilité des 2 GS	960,00	0,00	15
30/06/2017	Mise en conformité accessibilité des 2 GS	720,00	0,00	15
04/07/2017	Réalisation sondages cantine HB	2 124,00	0,00	15
12/07/2017	Lot 4 revêtement de sol bât pl Grassion	13 955,72	0,00	15
12/07/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	8 359,70	0,00	15
27/07/2017	Matériel de desherbage	2 748,00	0,00	6
27/07/2017	Arroseur à turbine	5 520,00	0,00	6
01/08/2017	Assurance construction / Batiment Place Grassion	3 266,74	0,00	15
07/08/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	11 638,30	0,00	15
09/08/2017	Serrures badges P/ complexe sportif	2 780,36	0,00	5
10/08/2017	Intervention bâtiment pl Grassion avant Enadis	7 980,00	0,00	15
01/09/2017	Diagnostic structure HB cantine	1 620,00	0,00	15
01/09/2017	Cuves en acier P/manifestations culturelles	674,64	0,00	5
11/09/2017	Imprimante service animation	595,69	0,00	2
13/09/2017	Alarme P/complexe sportif	9 538,80	0,00	5
14/09/2017	Lot 2 enduits de façades bât pl Grassion	8 022,50	0,00	15
14/09/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	2 300,00	0,00	15
14/09/2017	Lot 4 menuiserie ext trvx bât pl Grassion	18 530,63	0,00	15
19/09/2017	MO P/bâtiments place Grassion	13 731,30	0,00	15
25/09/2017	Branchement gaz rue du Moulin	636,22	0,00	15
02/10/2017	Remplacement de la porte P/ acces au terrain d'honneur	1 785,00	0,00	5
03/10/2017	Réalisation dalle béton grange brochette	7 375,20	0,00	15
13/10/2017	Participation et solde EMM	140 000,00	0,00	5
19/10/2017	Lot 3 serrurerie bât place Grassion	23 441,50	0,00	15
26/10/2017	Raccordement électrique de la grange 5 rue de la Malrie	1 642,58	0,00	15
02/11/2017	Creation local chaufferie GS LA (Maçonnerie)	3 761,40	0,00	15
03/11/2017	Alarme	1 266,00	0,00	5
03/11/2017	Diagnostic avant trvx complexe sportif	2 820,00	0,00	15
09/11/2017	Tableaux P/mat & prim LA	2 807,20	0,00	5
13/11/2017	Alimentation BT rue des Lilas	17 613,46	0,00	5
13/11/2017	Travaux de raccordement bât place Grassion	24 652,31	0,00	15
13/11/2017	Réalisation branchement Lot B rue de Laubanne	431,22	0,00	1
13/11/2017	Travaux de zinguerie bât PI Grassion	1 318,30	0,00	15
14/11/2017	Travaux de raccordement bât place Grassion	29 582,77	0,00	15
16/11/2017	Alarme P/la crèche	2 534,28	0,00	5
20/11/2017	Jeux P/aire de Jeux Auzon jouer	11 400,00	0,00	5
21/11/2017	Sols souples mat HB	4 062,00	0,00	15
22/11/2017	Lot 5 trvx VRD bâtiment place Grassion (sous traitant)	26 925,00	0,00	15
22/11/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	1 980,00	0,00	15
22/11/2017	Lot 4 menuiserie ext trvx bât pl Grassion	812,76	0,00	15
23/11/2017	Branchement compteur bât. PI Grassion	309,00	0,00	1

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES  
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/11/2017	Porte métallique + coupe feu P/complexe sportif	2 587,20	0,00	5
30/11/2017	Sols souples mat HB	6 774,46	0,00	15
30/11/2017	Stores P/salle communale	3 957,60	0,00	5
30/11/2017	Sols souples aire de jeux	20 205,60	0,00	15
30/11/2017	Lot 5 travaux VRD bâtiments communaux	18 083,00	0,00	15
06/12/2017	Raccordemt réseau rue de Laubanne	904,80	0,00	15
06/12/2017	Raccordemt réseau rue de Laubanne	1 180,80	0,00	15
07/12/2017	Lot 1 maçonnerie/démolition	1 806,60	0,00	15
08/12/2017	Travaux de raccordement bât place Grassion	-29 582,77	0,00	15
11/12/2017	Lot 3 serrurerie bât place Grassion	4 476,50	0,00	15
11/12/2017	Lot 5 électricité trvx bât pl Grassion	11 158,00	0,00	15
11/12/2017	Lot 2 enduits de façades bât pl Grassion	7 097,84	0,00	15
14/12/2017	Création local rangement complexe sportif	3 657,60	0,00	15
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>577 797,47</b>	<b>0.00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
 VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES  
 ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATIONS

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
16/03/2017	Vente MONTEIRO/MOREIRA AD 568/570/572	45 487,88 €				83 950 €	38 462,12 €
21/03/2017	Vente BOUZZOUZ AD 567					90 000 €	
06/06/2017	Vente SARL. TERA AM 382/383					100 000 €	
08/03/2017	Vente GENESTOUX AH 397/400					63 860 €	
20/10/2017	LICENCE IV	2 513,34 €				5 001,34 €	2 488 €
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>342 801,34 €</b>	<b>40 950,12 €</b>



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	342 801.34
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	301 851.22

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A10.4</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	
<b>ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
<b>TOTAL GENERAL.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
 VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES  
 ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.5

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
16/03/2017	Vente MONTEIRO/MOREIRA AD 568/570/572	45 487.88 €				83 950 €	38 462.12 €
21/03/2017	Vente BOUZZOUZ AD 567					90 000 €	
06/06/2017	Vente SARL TERA AM 382/383					100 000 €	
08/03/2017	Vente GENESTOUX AH 397/400					63 850 €	
20/10/2017	LICENCE IV	2 513.34 €				5 001.34 €	2 488 €
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL						342 801.34 €	40 950.12 €



VU ET ANNIMÉ  
 A LA DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 28 Mars 2018 N° 18/03/18/006  
 LE MAIRE

Maire de Le Cendré

RECU A LA PREFECTURE  
 DU PUY-DE-DÔME LE  
 03 AVR. 2018  
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/007**

**OBJET : Budget Général : reprise et affectation des résultats 2017.**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M.14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, qui seront repris dans le budget primitif 2018.

A l'appui de la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable, en tous points identiques, il s'avère que les résultats de clôture 2017 sont les suivants dans les deux sections :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat budget assainissement intégré	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	423 903,11 €		280 414,20 €	133 106,96 €	837 424,27 €
Investissement	135 714,90 €	/	-151 857,03 €	180 917,61 €	164 775,48 €

La commission «finances- budget» réunie le 20 mars 2018 a émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- valider le report de ces résultats de clôture dans chacune des sections du budget 2018 (R002 en section de fonctionnement et R001 en investissement).

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A LA MAJORITE  
2 ABSTENTIONS (Sylvie FABRON et Jean-Marc MIGUET)**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.

63069  
Code INSEE

Commune de LE CENDRE  
BUDGET COMMUNE

BP 2018

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

REPRISE DES RESULTATS, délibération adoptée le 28/03/2018

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	280 414.20
<b>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	423 903.11
d. <u>Résultat de fonctionnement du budget assainissement intégré</u>	133 106.96
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. + d(1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>837 424.27</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou –) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-16 142.13
f. <u>Résultat d'investissement du budget assainissement intégré</u>	180 917.61
g. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou –)	+ 2 270.30
<b>Besoin de financement = e + f + g</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>837 424.27</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	837 424.27
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

RECU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- (1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-80.
- (3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



VU ET ANNEXE  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire  
DU 28/03/2018 n° 18/03/28/007  
LE MAIRE

Hervé PRONONCE

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/008**

**OBJET : Restaurant scolaire Groupe Henri Barbusse : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant - inscriptions comptables.**

Monsieur PRESLE rappelle aux conseillers municipaux qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative ou à assumer une charge spécifique.

Il précise que la constitution d'une provision peut être obligatoire dans certaines situations fixées par l'instruction M14 (ouverture d'un contentieux en première instance, ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis).

En dehors de ces cas de figure, une provision « pour risques ou pour charges » doit également être créée chaque fois qu'apparaît un risque ou une charge clairement identifié mais dont la réalisation, bien que probable reste incertaine tant en matière d'échéance que de montant exact à engager.

C'est aujourd'hui la situation rencontrée par la commune avec le bâtiment abritant la cuisine centrale et le réfectoire du groupe scolaire Henri Barbusse. En effet, les différents diagnostics ou expertises réalisés sur cet équipement ont révélé l'existence de plusieurs désordres structurels, aggravés par les récents épisodes de sécheresse.

Toutes les solutions envisageables pour rétablir le bon fonctionnement de cet équipement sont en cours d'étude (grosses réparations, remplacement à l'identique, nouvelle organisation axée sur une collaboration intercommunale...). La charge à prévoir pour ce projet est donc certaine même si son montant exact n'est à ce jour pas connu et que le type et la date de réalisation des travaux à entreprendre restent à déterminer.

Au vu de ces éléments, Monsieur PRESLE informe les élus municipaux de la nécessité d'inscrire au budget principal 2018 une provision de 300 000€ à l'article 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

Lorsque la charge se concrétisera, il conviendra de reprendre cette provision par une recette de la section de fonctionnement, au compte 7815 « reprises sur amortissements et provisions ».

La commission Finances du 20 mars 2018 a émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir:

- Inscrire au budget principal de la commune une provision de 300 000€ sur le compte 6815 correspondant à une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE.**

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
**03 AVR. 2018**  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

**Jeremy FONTFREYDE.**



**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO – MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/009**

**OBJET : Amortissement des immobilisations : Détermination de la durée d'amortissement de l'Attribution de Compensation en Investissement et neutralisation budgétaire partielle de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.**

Monsieur PRESLE rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants.

A ce titre, l'Attribution de Compensation en Investissement versée par la commune à Clermont Auvergne Métropole est considérée comme une subvention d'équipement (inscrite sur le compte 2046) et il convient donc d'en déterminer la durée d'amortissement. Au vu du caractère annuel de l'ACI, il est proposé de fixer à un an la durée d'amortissement des dépenses imputées sur le compte 2046

Monsieur PRESLE précise par ailleurs que les communes et leurs établissements publics ont désormais la possibilité de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

L'utilisation de ce dispositif permet notamment aux collectivités, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger le déséquilibre généré par l'amortissement obligatoire de l'ACI. En effet, les dotations aux amortissements ont pour objet de renouveler des équipements, or les subventions d'équipement versées sur le compte 2046 (ACI) ne constituent pas un équipement de la collectivité.

Cette opération de neutralisation se traduira par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et d'une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

Ce dossier a été présenté à la commission «finances-budget», au cours de sa réunion du 20 mars 2018, et a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la détermination d'une durée d'amortissement d'un an, et ce rétroactivement à compter du 1er janvier 2017, pour les subventions d'équipement versées imputées sur le compte 2046
- la mise en œuvre à compter du Budget 2018 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées dans les conditions précitées.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.